

QUAI DEZOUMS – ENQUETE PUBLIQUE

Observations émises par voie électronique le 07/03/2017 :

– Monsieur Paul LEBERGER

– Monsieur Louis TARDY

– Monsieur Olivier CAPLANNE, Représentant plaisance à la Commission Portuaire, Président de la Société Nautique de la Côte Vermeille et Délégué des plaisanciers du port de plaisance de Port-Vendres

– Monsieur Jean-Pierre Moliné

– Monsieur Bernard SIMON

– Monsieur Jacques ROY

– Monsieur Jérôme GUERIN

– Monsieur Philippe DELMOTTE

– Monsieur Mathieu GAILLARD

– Monsieur Romain CONSTANT

– Monsieur Claude DREVET

– Monsieur Jacques MARTINEZ

– Messieurs Julien BATTLE, Président de SAINT-CHARLES EXPORT, Denis GENARD, Président du Syndicat National des Importateurs-exportateurs de fruits et légumes et Laurent MEDINA, Président du syndicat FNTR-FNTV 66

– Madame Estelle POTIER

– Monsieur Marc MAILLET, Président de la FRENE 66, secrétaire général de France Nature Environnement

Sujet : Tr : avis

De : "> Paul Leberger (par Internet)" <paulleberger@rocketmail.com>

Date : 07/03/2017 09:26

Pour : "enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr>

----- Mail transféré -----

De : Paul Leberger <paulleberger@rocketmail.com>

À : "enquetes-publiques.dmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.dmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé le : Mardi 7 mars 2017 9h15

Objet : avis

Le constat est clair .Au fil des réunions, la population de Port-Vendres se mobilise de plus en plus autour d'un problème sanitaire de a plus haute gravité . La surexposition aux particules fines émises sous leurs fenêtres par les cheminées des navires cargo et de croisière .

On connaît aujourd'hui précisément l'impact sanitaire catastrophique sur notre santé et celle de nos enfants de ces dégazages permanents et leurs conséquences avérées sur le taux de mortalité des populations portuaires .

Les mesures à venir confirmeront des taux de pollution énormes de 10 à 100 fois supérieurs aux seuils tolérables !!...

Le problème de l'extension du port est bel et bien relégué a l'arrière plan sinon à jamais compromis .

L'URGENCE EST AILLEURS . IL FAUT TOURNER LA PAGE D'UNE EPOQUE REVOLUE OU TOUT UN CHACUN POUVAIT S'EMPOISONNER CHEZ SOI AUTOUR d'UN POELE A BOIS .

ET C'EST EXACTEMENT CE QUI SE PRODUIT DANS NOTRE CUVETTE PORTUAIRE .

Sujet : Contre le projet de troisième quai à Port-Vendres

De : "> Louis Tardy (par Internet)" <louis.tardy@gmail.com>

Date : 07/03/2017 10:24

Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Je suis contre ce projet pour les raisons suivantes:

-destruction de la plage des Tamarins

- à cause des nuisances sonores surtout perceptibles dans la rue Arago

- et surtout à cause des nuisances apportées par la pollution des moteurs diesel des bateaux. En effet le port de Port-Vendres est très encaissé et la présence de bateaux (cargo et croisière) va apporter davantage de particules fines dans l'atmosphère d'autant qu'en mer Méditerranée les bateaux ne sont pas assujettis à la loi des doubles carburants comme c'est le cas dans la mer du Nord et dans la Manche.

Le but du projet étant avant tout d'introduire dans la ville des bateaux de croisière, la pollution en serait très affectée. On sait maintenant qu'un de ces gros bateaux pollue autant qu'un million de voitures !!!!

En conclusion, en France il y a actuellement deux poids et deux mesures : d'un côté, on s'attaque (à raison) aux voitures Diesel anciennes qui n'ont pas de filtres à particules et de l'autre côté, on veut développer les bateaux de Croisière en Méditerranée, ceux-là même qui polluent en toute liberté.

Nous sommes au début d'un nouveau combat. Il serait triste que notre petite ville soit un mauvais exemple.



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : Enquête publique sur la construction et l'utilisation d'un quai baptisé "DEZOOM" sur la commune de Port-Vendres, dans le port de Port-Vendres.

De : "> Olivier CAPLANNE (par Internet, dépôt prvs=0239e4788e=o.caplanne@fondeville.com)" <O.CAPLANNE@fondeville.com>

Date : 07/03/2017 11:51

Pour : "enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr" <enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr>

Monsieur,

L'enquête publique ouverte à Port-Vendres sur la construction d'un nouveau quai est un préalable important à la décision préfectorale qui suivra.

C'est pourquoi, je souhaite m'exprimer sur ce sujet étant à la fois riverain du port donc habitant de Port-Vendres, plaisancier Président de la Société Nautique de la Côte Vermeille, représentant des plaisanciers à la Commission nautique, ancien représentant de la plaisance au Conseil portuaire et dans le cadre du CLUPIPP, délégataire de pouvoirs de 60 plaisanciers à l'année.

Cette présentation étant faite, je pense nécessaire de vous informer de certains points qui rendent tout simplement la construction de ce quai et du terre plein qui le prolongerait en inadéquation totale avec ce qu'il est coutumier d'appeler le bon sens.

1/ D'un point de vue économique, le trafic maritime de commerce et de croisières à Port-Vendres connaît depuis la fin des années 70 une stagnation voir un ralentissement notoire, l'absence de ferry vers toutes destinations est désormais actée, la proximité du port de Sète et la récente construction d'un quai de plus de 400m qui permet d'accueillir des bateaux réfrigérés de fort tonnage et l'impact très limité sur l'apport de marchandises au marché de gros de St Charles sont autant d'éléments qui permettent de douter de l'impact économique que pourrait avoir la construction de ce 3eme quai.

Sur les points évoqués par certains importateurs de St Charles dans leur déclaration, ayant eu l'occasion de m'entretenir avec les plus gros d'entre eux, je vous confirme que pour eux Port-Vendres, ils s'en moquent complètement et ne l'utilise pas, du simple fait qu'ils ont au travers leurs organisations, des camions qui remontent des exploitations du sud de l'Espagne ou du Maroc avec qui ils travaillent, les marchandises qui leurs sont préalablement achetées par la grande distribution et qui arrivent directement dans les chaînes de magasins, palettisées à la bonne dimension pour être mis directement en rayons et paquets déjà étiquetés.

2/ D'un point de vue travaux, la construction d'un quai fondé sur 200 pieux, de deux rangées de palplanches et d'un terre plein sera un chantier qui durera entre 2 et 4 ans. La marge d'erreur sur la durée des travaux étant due à la méconnaissance de la dureté des schistes qu'il faudra traverser et extirper du fond du port pour permettre aux bateaux d'y accoster, la qualité et le degré de pollution des vases enlevées et leur réutilisation possible ou non après traitement pour assoir le terre-plein, les intempéries dues aux vents et à l'agitations portuaire, la tenue des barrages anti-pollution et de dispersion de la MOD polluée, dégagée pour protéger les espèces protégées « Natura 2000 » présentes dans le port. La pollution dues à la circulation intensive de camions transportant les boues polluées et ramenant des matériaux constituant les remblais sous le terre-plein. Les nuisances sonores dues aux travaux et transports de matériaux. L'impact économiques catastrophique pour la commune qui perdra tout son attrait touristique et le port de plaisance qui perdra la grande plaisance qui se développait depuis plusieurs années avec la venue de yachts somptueux qui déversait chez les commerçants de la ville des sommes considérables au vue de leurs chiffres d'affaire habituels.

3/ D'un point de vue utilisation, ce 3eme quai, s'il accueille un jour des navires, sera un facteur aggravant de la pollution de l'air déjà ressentie à Port-Vendres, de la propagation de particules fines cancérigènes et responsable de problèmes respiratoires pour la population autochtone de la ville. C'est donc un réel impact sur la santé que votre rapport d'enquête devra mettre en avant afin que les autorités soient bien informées des conséquences de cet aggravation de risque.

Une autre pollution moins insidieuse, parce que plus spectaculaire, mais ayant aussi un impact sur la santé des personnes, est le bruit occasionné pendant la construction du quai mais également pendant son exploitation. Groupes électrogènes des bateaux frigo, grues de déchargement des conteneurs, transport sur remorques sans amortisseurs et pourvues de pneus pleins, empilement des conteneurs et chocs bref une pollution sonore qui fera monter le niveau de décibels au-delà de la limite autorisée de 100 unités. Pour finir sur le registre pollutions et après la pollution de l'air et la pollution sonore, qu'en sera-t-il de la pollution visuelle due aux projecteurs allumés jours et nuit sur ce quai et le terre-plein contigu.

4/ L'impact du 3eme quai sur l'agitation du port.

Je vous ai dit dans ma présentation que je suis représentant de la plaisance à la Commission Nautique qui s'est réunie pour discuter et donner un avis sur ce projet de 3eme quai.

Au cours de la présentation qui nous a été faite par le représentant du Conseil départemental, il ressort que l'étude d'impact présentée qui date de plusieurs années ; 2013, si ma mémoire est bonne, prend en compte l'impact de la construction de ce nouveau quai sur l'agitation portuaire moyenne relevée sur 10 ans et non pas sur des pics d'agitations relevés au cours des tempêtes les plus significatives.

De plus cet étude d'impact ne tient pas compte non plus de la présence d'un navire amarré le long de ce quai et de l'agitation que le reflux des vagues sur sa coque aurait comme conséquences pour le port de pêche et la ville, au travers la montée des eaux sur ses quais.

5/ Que dire également de l'impact écologique pendant sa construction et le déroctage des fonds sur les herbiers de posidonie et les grandes nacres présentes dans le port, espèces toutes deux protégées par « Natura 2000 ». dont la compensation écologique se traduit dans le projet par la mise en place de corps morts dans la baie de Paulille, dans le DPM et donc au delà de la ligne des 300 m du rivage concédée à la commune, dans laquelle les plaisanciers ont l'habitude de mouiller leurs embarcations chaque fin de semaine.

6/ Pour terminer l'impact paysager que représentera ce 3eme quai et son terre-plein, sera également très important et déterminant pour l'économie de la commune au travers une baisse sensible de sa fréquentation touristique. Une baisse conjointe du foncier et de l'habitat.

Mais le pire sera, que ce quai défigurera un site naturel exceptionnel déjà bien malmené par le passé, malgré son enclavement, au milieu de monuments historiques tous protégés par l'administration des bâtiments de France et du patrimoine historique.

J'en finirai par le fait que sans enrichir la commune, sans apporter de plus-values à l'emploi et sans utilité démontrée, la construction du quai DEZOOM imposera aux port-vendrais la triple peine de voir leur environnement une fois de plus massacré, leur santé mise sous tutelle et leurs impôts gaspillés.

Reste malgré tout une question à laquelle je ne peux répondre mais que l'on devrait pourtant se poser : A qui profitera ce troisième quai ????

Je vous remercie de bien vouloir inclure ce commentaire dans votre enquête

Cordialement

Olivier Caplanne

Ingénieur, Responsable de service prévention SAS FONDEVILLE

Représentant plaisance à la Commission portuaire

Président de la Société Nautique de la Côte Vermeille

Membre du conseil d'administration de la ligue de voile LR/MP.

Délégué des plaisanciers à l'année du port de plaisance, dans le cadre de leur représentation au Conseil portuaire.

P Avant d'imprimer cet email, réfléchissez à l'impact sur l'environnement.

Sujet : Construction d'un nouveau quai à Port vendres

De : "> Jean Pierre Moliné (par Internet)" <molinebio@gmail.com>

Date : 07/03/2017 13:02

Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour en ce qui me concerne en qualité de plaisancier à Port Vendres

Je m'oppose à la construction d'un nouveau quai qui ne serai d'aucune utilité

Et qui occasionnerai plus de dégâts pour la pollution sans compter des bruits

Occasionnés par ces travaux inutiles

Cordialement JP Moliné

Sujet : troisième quai

De : "> Bernard SIMON (par Internet)" <docteursimon@wanadoo.fr>

Date : 07/03/2017 13:23

Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Projet coûteux sans débouchés économiques (le nouveau quai de Sete est sous exploitation). Il faut à l'inverse se tourner vers le tourisme et la plaisance.

Sujet : Construction du Quai "Dezoum" : Construction 3 ième Quai, dans le Port de Port Vendres

De : "> jacques ROY (par Internet)" <jacques.roy35@orange.fr>

Date : 07/03/2017 13:49

Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur,

Merci de me permettre de m'exprimer et de vous faire connaître mon humble avis en tant que Plaisancier sur ce Projet que je considère désastreux pour l'Environnement de Port Vendres.

Il me paraît complètement en contradiction avec ce que je considère être le futur environnemental de ce magnifique Port .

La démesure de ce projet et ses conséquences m'interpellent, sur le plan écologique et la pollution qui s'y rattache sur tout le domaine de PV !!

En souhaitant fortement que ce projet inadéquat et inadapté ne verra jamais le jour, je vous remercie et vous prie de croire Monsieur à l'expression de mes très Sincères Salutations .

Jacques Roy Plaisancier .

Sujet : Enquête publique sur la construction et l'utilisation d'un quai baptisé "DEZOUM" sur la commune de Port-Vendres, dans le port de Port-Vendres.

De : "> Jerome Guerin (par Internet)" <entrepriseguerin.jg@gmail.com>

Date : 07/03/2017 13:34

Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur,

Je suis complètement d'accord avec M. Olivier Caplane sur le courrier qu'il vous a adressé ce jour le 7 Mars 2017 et le suit complètement sur les différents propos et raisons qu'il invoque, et c'est pour cela que je suis contre et m'oppose a la construction du 3ème quai a Port-Vendres.

Cordialement

Jérôme Guérin, habitant la commune de Port-Vendres
artisan et propriétaire a Port-Vendres, plaisancier a l'année.

Sujet : Quai Dezoum

De : "> philippe.delmotte123 (par Internet)" <philippe.delmotte123@orange.fr>

Date : 07/03/2017 14:11

Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur.

Envoyé de mon Galaxy A5 Orange

En tant que plaisancier à Port Vendres depuis 1986 et y utilisant mon voiler tout au long de l'année, je suis absolument contre la construction de ce quai qui n'apportera que nuisance et désagréments à un port qui est un des plus jolis et des plus attractifs du bassin méditerranéen.

Il serait certainement plus rentable et moins coûteux d'y aménager un bassin pour la grosse plaisance avec des installations techniques propres à l'entretien de ces grosses unités comme cela c'est fait au port de La Ciotat

Je ne parle pas des nuisances faites aux ports vendrais et à leur commune si les travaux de ce quai devaient avoir lieu car de nombreuses études ont été faites à ce sujet par des organismes compétents et vous ont été présentées.

Avec ma considération, recevez mes salutations les meilleures.

Philippe Delmotte.

Commandant de bord en retraite.

Sujet : TEMOIGNAGE ENQUETE PUBLIQUE

De : "> Mathieu G/ (par Internet)" <mateu.gaillard66450@gmail.com>

Date : 07/03/2017 17:20

Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

D'après les anciens et les habitués du port de Port-Vendres, aucun projet de développement de la zone portuaire n'a jamais été aussi bien mené que l'est la Requalification du quai Dezoums à l'Anse des Tamarins. Projet plusieurs fois retoqué par le passé pour des motifs écologistes, l'entreprise de modernisation actuelle a su prendre en compte cet aspect afin de permettre un développement du port sans porter préjudice à un écosystème local fragile. De cette manière, il ne s'agit pas de bétonner le littoral sans respect de la faune et la flore implantées.

Néanmoins, la modernisation du port devient impérative afin de pouvoir être compétitif dans le monde du transport maritime actuel. En effet, la taille et le tirant d'eau des navires modernes sont en perpétuelle croissance. Même si la configuration du port de Port-Vendre ne permettra jamais d'accueillir des navires de 300 mètres, il est essentiel d'augmenter la capacité d'accueil, tant en nombre de navire qu'en dimensions de ces derniers, des quais. Un développement de l'activité du port doit nécessairement s'accompagner d'une revalorisation de ses infrastructures.

Aussi, n'oublions pas de souligner l'importance du port dans le tissu économique et social local. Bien souvent décrié, le port fait vivre des centaines de personnes et leur famille dans tous le département. Dans un monde où nous sommes de plus en plus à la recherche de nos traditions et notre culture, ces femmes et hommes qui œuvrent sur le port de Port-Vendres perpétuent une tradition portuaire qui s'étire depuis la Grèce Antique.

Mathieu GAILLARD

**Sujet : enquête publique – port de Port-Vendres – Requalification du quai
Dezoums à l'Anse des Tamarins**

De : "> Romain C (par Internet)" <rconstant82@gmail.com>

Date : 07/03/2017 17:45

**Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-
durable.gouv.fr**

Je donne un avis défavorable à la requalification du quai Dezoums à Port Vendres
:

- La côte Vermeille doit être absolument préservée de toute urbanisation. Elle constitue un écosystème côtier dans un état de préservation comme il n'y en a peu sur les côtes méditerranéenne. C'est un atout majeur pour le tourisme local. Il s'agit d'un patrimoine naturel exceptionnel que nous devons transmettre en l'état aux générations futures.

- Investir dans une infrastructure d'importation de fruits et légumes provenant d'un autre continent et avec peu de garantie sur la qualité des produits et les conditions de cultures me semble incohérent alors que nous avons une des meilleures conditions pédo-climatiques pour la culture de fruits et légumes, et l'agriculture locale étant dans une situation de forte régression.

- Les investissements devraient se porter en priorité sur la production agricole directe sur notre territoire, une production de qualité et respectueuse de notre environnement par un maillage de petites exploitations en favorisant les circuits courts, la consommation de produits de saison et locaux plutôt que de produits exotiques ou de contre saison provenant de très loin.

--

Romain CONSTANT

Mas Picton, route de Taxo à la mer 66700 Argelès sur Mer

06.15.55.64.84



Sujet : Enquête publique port de Port-Vendres. Requalification du quai DEZOUIMS à l'Anse des Tamarins.

De : "> claude drevet (par Internet)" <drevet.claude@sfr.fr>

Date : 07/03/2017 18:14

Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour Messieurs,

La requalification du Quai Dézoums à l'Anse des Tamarins est une évidence socio-économique pour la commune de Port-Vendres et le Département des Pyrénées Orientales.

L'évolution du port de commerce de Port-Vendres est directement liée à cette réalisation, qui devrait à mon humble avis permettre :

- D'augmenter la capacité d'accueil du port, permettant une meilleure disponibilité des quais pour l'accueil des navires.
- D'éviter les conflits d'exploitation sur site, par la séparation des différents trafics.
- D'atteindre un volume traité pérennisant l'activité du port.
- La mise en place d'un outil supplémentaire de post-acheminement ferroviaire.
- Le maintien des capacités d'adaptation du port, face au développement technologique des navires.
- De créer une zone de transbordement, fluidifiant et sécurisant l'exploitation portuaire.
- De repositionner la grue portuaire, sur un espace permettant d'optimiser les capacités de cette grue automotrice thermique, pouvant aussi fonctionner électriquement.
- De conforter l'activité manutention horizontale, traitée sur un espace d'accès ISPS.
- La création de nouvelles filières RO-PAX.
- De maintenir et d'accroître l'activité croisières.
- De fidéliser, par la qualité des nouvelles installations, les compagnies qui interviennent sur Port-Vendres.
- D'attirer de nouveaux armements, accueil de navires de nouvelle génération, diversification des origines de fréquentation.
- Et surtout et avant tout, de maintenir, puis voir très rapidement après la requalification du Quai Dézoums, le nombre d'emplois générés par l'activité du port de commerce, augmenter significativement.

Le port de Port-Vendres pourrait être comparé en son état actuel, à un aéroport international ,disposant seulement de deux pistes d'atterrissage ! A quand donc la troisième?

Plus sérieusement, Port-Vendres, port de commerce depuis l'antiquité, à un réel besoin de cette requalification du Quai Dézoums, sans cette réalisation, il est à craindre que son avenir soit particulièrement triste.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments.

Cordialement.

C.DREVET
12 rue du 11 novembre
66190 Collioure.

Sujet : Enquête publique-Port de Port-Vendres-Requalification du quai Dezoums à l'Anse des Tamarins

De : "> Jacques MARTINEZ (par Internet)" <image66-leboulou@wanadoo.fr>

Date : 07/03/2017 18:40

Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Bonsoir

A l'attention du commissaire enquêteur Mr Francis Sauvanet

Je viens par la présente vous annoncer que je soutiens ce projet de requalification du Port

Jacques Martinez



Perpignan, le lundi 06 mars 2017

Monsieur Francis SAUVANET
Commissaire Enquêteur
Siège de l'Enquête Publique
Mairie de Port-Vendres
8, rue Jules Pams
66 660 PORT-VENDRES

Objet : « *Enquête publique – port de commerce de Port-Vendres – Requalification du quai Dezoums à l'Anse des Tamarins* ».

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous faisons suite à notre rencontre du mardi 28 février 2017, sur Port-Vendres, et nous vous confirmons, par la présente, notre soutien au projet de requalification du quai Dezoums à l'Anse des Tamarins.

En effet, le port de commerce de Port-Vendres, fort d'un véritable savoir-faire dans la logistique fruitière, est un atout indéniable pour notre filière et pour notre territoire.

A quelques kilomètres de Saint Charles International, leader en Europe dans la commercialisation, le transport et la logistique de fruits et légumes frais, les investissements projetés sur le port de Commerce de Port-Vendres permettront de maintenir et d'accroître l'attractivité de notre plateforme ainsi que la compétitivité de nos entreprises membres.

D'un point de vue économique, il est important de rappeler que Saint Charles International s'est développé grâce à son positionnement géostratégique, sur le couloir des flux, à équidistance des zones de production du Sud, des zones de consommation du Nord.

Si les flux Sud-Nord continuent à être prédominants, il est intéressant de souligner le développement de flux Nord-Sud sur des produits différents.

S'il est vrai qu'aujourd'hui le trafic se développe de manière exponentielle, principalement sur les destinations du Nord de l'Europe, nul doute que les ports de Méditerranée, et tout particulièrement Port-Vendres qui se distingue par un savoir-faire reconnu en matière de fruits et légumes frais, ont un rôle majeur à jouer et des flux à capter.

Si à ce jour l'essentiel des trafics sur Port-Vendres est en provenance d'Afrique de l'Ouest, pour le compte de la Compagnie Fruitière, installée sur place, ou du Maroc pendant la saison d'hiver à destination de Saint Charles International, il peut être envisagé, grâce à la requalification du quai Dezoums à l'Anse des Tamarins, une diversification des lignes, et notamment le traitement de certains flux maritimes passant traditionnellement par les ports du Nord pour ensuite être réacheminés par la route vers le Sud.

S'il est d'usage de dire que la « *bataille des ports se gagne à terre* », il est important de souligner que Port-Vendres est un acteur à part entière du Syndicat Mixte MP² (*Plateforme Multimodale Pyrénées Méditerranée*) qui regroupe l'ensemble des aires logistiques des Pyrénées-Orientales. A ce titre, le port de commerce dispose, sur un rayon d'une cinquantaine de kilomètres, de relais terrestres (*plateformes logistiques et de commercialisation pourvoyeuses de valeur ajoutée*), pour capter de nouveaux flux, les commercialiser et les redistribuer sur de longues distances par d'autres modes (*routiers, ferroviaires*).

Notre plateforme, forte de ses 1.8 milliard d'euros de chiffre d'affaires, de ses 2 200 emplois permanents et de ses 150 entreprises membres (PME et TPE), commercialise à ce jour 1 620 000 tonnes de fruits et légumes dont 94% en provenance d'Espagne, du Maroc ou de France.

SAINT-CHARLES EXPORT – Centre Administratif, Saint-Charles International
B.P. 15053 - 66030 Perpignan Cedex

Tel. : +33 (0)4 68 54 66 40 - Fax : +33 (0)4 68 54 51 04 - E-Mail : scc@saintcharlesinternational.fr
Site Internet : www.saintcharlesinternational.fr

L'un des objectifs de Saint Charles International est de poursuivre les actions de diversification des origines, en identifiant de nouveaux pays « cibles », dont les standards de production et les infrastructures logistiques répondent aux exigences de commercialisation du marché européen.

Cette stratégie vise à asseoir le rôle incontournable de Saint Charles International comme plateforme d'éclatement « leader » en Europe des productions en provenance du Sud. Cela permettra également d'apporter aux clients français et étrangers un service plus complet, en élargissant à la fois la gamme et le calendrier de commercialisation des produits distribués par la plateforme.

De par son positionnement géostratégique (*cf. ci-dessus*), Saint Charles International est idéalement placé, dans le cadre de cette ouverture sur d'autres origines, pour répondre à la demande d'une clientèle européenne plus exigeante, en recherche de nouveaux produits et d'un service complet à coûts maîtrisés.

En résumé, la requalification du quai Dezoums à l'Anse des Tamarins permettrait :

- De conforter l'attractivité du territoire Régional par un savoir-faire unique et reconnu en matière de « *transport et logistique* »
- De soutenir et valoriser l'une des filières fortes du département des Pyrénées-Orientales, et par la même, la compétitivité des entreprises.
- De maintenir et développer l'offre multimodale de la plateforme.
- D'anticiper et de faire face à la concurrence croissante des autres marchés européens, et notamment la montée en puissance des ports du Nord de l'Europe et des plateformes qui y sont adossées.

D'un point de vue développement durable, Saint Charles International milite depuis des années aux côtés des Pouvoirs Publics, des Chambres Consulaires et des Collectivités Territoriales, pour une alternative au « *tout routier* », via le développement des infrastructures du port de commerce de Port-Vendres et du Chantier de Transport Combiné Rail/Route de Perpignan Saint-Charles. Ce report modal vers le maritime et le ferroviaire participant, bien entendu, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.


Nos clients européens et prospects étant tous sensibilisés à la question du développement durable et du bilan carbone, l'opportunité qui nous est offerte de conforter les approvisionnements par voie maritime est un élément de compétitivité économique certain pour notre plateforme.

Parce que nous sommes conscients de l'importance en matière économique et sociale de la filière transport / logistique pour le Département et la Région dans son ensemble, et que nous souhaitons poursuivre notre mobilisation en faveur de la multimodalité, nous apportons notre soutien à la requalification du « Quai Dezoums », dans un esprit de rassemblement et de projection dans l'avenir de notre plateforme et de nos filières, afin d'anticiper les mutations économiques et environnementales qui se dessinent.

Nous profitons également de ce courrier pour vous réitérer notre invitation à venir visiter la plateforme de Saint-Charles, à une date de votre convenance, courant mars ou avril.

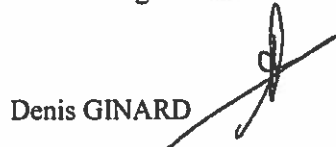
Veuillez croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de Saint-Charles Export et du Syndicat des Producteurs Expéditeurs des P.O.,



Julien BATTLE

Le Président du Syndicat National des Importateurs / Exportateurs de Fruits et Légumes – Saint-Charles,



Denis GINARD

Le Président du Syndicat des Transporteurs (FNTR-FNTV 66),



Laurent MEDINA

SAINT-CHARLES EXPORT – Centre Administratif, Saint-Charles International

B.P. 15053 - 66030 Perpignan Cedex

Tel. : +33 (0)4 68 54 66 40 – Fax : +33 (0)4 68 54 51 04 - E.Mail : sce@saintcharlesinternational.fr

Site Internet : www.saintcharlesinternational.fr

**Sujet : enquête publique – port de Port-Vendres – Requalification du quai
Dezoums à l'Anse des Tamarins**

De : "> Estelle POTIER (par Internet)" <d.tessy24@gmail.com>

Date : 07/03/2017 21:01

**Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-
durable.gouv.fr**

Bonjour,

Je souhaite que Port Vendres puisse se développer et renforcer ainsi l'économie
de notre département.

Cordialement

Estelle POTIER

FRENE 66

Fédération pour les Espaces Naturels et l'Environnement – Pyrénées-Orientales
Membre de France Nature Environnement

Siège social : FRENE 66 - 16, rue Petite-la-Réal 66000-Perpignan
Tél. 04 68 34 98 26 Mail : frene66@gmail.com
www.frene66.org

Enquête publique Requalification du Quai Dezoums à l'Anse des Tamarins dans le Port de Port-Vendres

Lettre au commissaire enquêteur

La fédération FRENE 66 vous fait part de son opposition totale à ce nouveau projet de 3e quai, rebaptisé « requalification du Quai Dezoums », ce qui est une forme de dissimulation par rapport à l'échec juridique essuyé par la préfecture et le conseil général des Pyrénées-Orientales lors de l'adoption d'un premier dossier.

Elle n'a pas l'intention de développer ici les nombreux points qu'elle a porté avec succès jusqu'au conseil d'état contre un projet économiquement ruineux, socialement dangereux et environnementalement destructeur.

Elle vous fait part des points essentiels.

1- Le débat public n'a pas eu lieu

Si un projet de port est un projet structurant, il nécessite un débat public réel et honnête. Ce qui n'est pas le cas avec les documents mis à l'enquête. Il suffit de lire le résumé non technique pour s'en rendre compte : le port de Port-Vendres n'est pas un port en eau profonde lorsqu'on annonce des variations allant de 2 m à 16 m, sans préciser toutes les contorsions que doivent faire les navires pour se mettre à quai. Des scénarios, qu'ils soient optimistes ou pessimistes, sont avancés sans la moindre démonstration ou étude prospective. Mais c'est le scénario optimiste qui est retenu.

Une fois encore, l'administration française refuse d'appliquer la convention d'Aarhus et l'annexe I de la directive n° 85/337/CEE du 27 juin 1985 qui impliquait pour ce dossier la saisine de la Commission Nationale du Débat Public.

2- Le projet n'est pas un projet stratégique.

Il n'est pas un projet stratégique économiquement compte tenu des volumes traités et qui ne concernent qu'un seul transitaire, bénéficiant d'un monopole sans contrepartie dans les investissements prévus. Il n'est pas stratégique pour des navires dont la taille sera toujours limitée par la profondeur du port à 8 - 9 mètres et encore pas partout.

Parler d'hinterland en évoquant la seul Marché St Charles est une mystification, le port de Port-Vendres n'a aucun hinterland. Il reçoit des fruits et légumes immédiatement expédiés dans des régions plus proches de Marseille que de Perpignan. L'intérêt stratégique serait de limiter la circulation des camions et des conteneurs vides et d'envisager ce trafic dans des ports plus adaptés.

Dans les scénarios évoqués les autres activités portuaires (pêche et plaisance) sont tenues pour négligeables alors qu'à moyen terme elles peuvent permettre une reconversion et même un développement (carénage).

Le caractère stratégique manque tout autant politiquement puisque la région Occitanie n'a pas cru bon d'inclure le port de Port-Vendres dans sa commande d'audit pour le cadrage stratégique des ports de la région.

3- Le projet est un projet socialement dangereux

Au niveau de l'emploi les scénarios échafaudés n'ont pas de crédibilité du fait de l'impossibilité d'accueillir des grands navires de transport qui seront - 3ème quai ou pas - toujours limités par le tirant d'eau. Pour les navires de croisière, les conditions actuelles de sécurité - cela n'est pas spécifique à Port-Vendres – font qu'ils restent au large.

Il aurait été plus stratégique d'investir dans une politique culturelle d'accueil. Notons que la ville de Port-Vendres hélas ne peut s'enorgueillir que de bâtiments ruinés en plein centre ville, comme l'ancienne caserne de l'Obélisque ou l'hôtel des Tamarins cerné de barrières d'interdiction.

Le développement d'une activité port de commerce en pleine ville est source de nuisances qui portent atteinte à la qualité de vie et à la santé des habitants. Les nuisances de bruit sont déjà intolérables pour certains quartiers comme les Tamarins et l'étude d'impact n'envisage que des mesures impraticables sur le déplacement des navires la nuit ou pour un séjour supérieur à 48h.

Les nuisances dues aux fumées touchent beaucoup plus de personnes, y compris le personnel des navires et les dockers. La question des particules fines est passée à la trappe de l'étude d'impact (pas de mesures d'observation).

L'enquête récemment menée à Marseille par France Nature Environnement indique pourtant que nous sommes à la veille d'un nouveau scandale de santé publique où le « dieselgate » sera largement dépassé.

La population ne dépend pas entièrement des activités du commerce portuaire et de St Charles et la discrimination devant la pollution crée un risque sociétal dangereux.

4- Le projet est destructeur pour le patrimoine, l'environnement et la biodiversité

La qualité du site de Port-Vendres est historiquement reconnue. Les aménagements autour de ce port naturel se sont accumulés sans prise en compte de ce patrimoine. Des sommes énormes ont été englouties dans des quais et des bâtiments pour des résultats médiocres. Aujourd'hui les locaux de la criée sont à l'abandon et il est proposé de détruire la plage des Tamarins pour terminer le bétonnage de cette anse naturelle.

Cette destruction de plage est contraire à la loi Littoral et aussi au bon sens.

La plage des Tamarins constitue un élément physique d'amortissement des phénomènes de houle et d'atténuation en cas de tempête.

Le respect d'un équilibre paysager entre ville et infrastructures portuaires n'est pas au rendez-vous. Les photos montages du dossier sont des chefs d'œuvre de falsification au niveau de l'échelle notamment dans la hauteur des navires.

L'inventaire des espèces protégées (Grande Nacre et Herbiers de Posidonies) indique leur proximité immédiate avec la plage des Tamarins. Elles seront soumises aux impacts directs. Les mesures d'évitement proposées sont toutes théoriques (plans d'action, coordinateur environnemental, formation du personnel...) car le seul évitement possible est de ne pas implanter de quai à cet endroit. En fait la seule mesure pratique sera de ne pas réaliser de déroctage pendant la saison touristique pour éviter de dégrader la qualité des eaux du port à la vue des vacanciers...

La transplantation des individus de Grande Nacre est envisagée mais son caractère strictement expérimental ne permet pas de garantir la survie des transplantés.

Pour l'herbier de Posidonies, les compensations sont reconnues comme difficiles à réaliser puisque ces herbiers ont une croissance très lente et que les aléas d'une transplantation ne sont pas davantage maîtrisés. La compensation envisagée pour limiter les mouillages des plaisanciers dans la Baie de Paulilles est particulièrement choquante car elle revient à reconnaître des droits de mouillage pour des dizaines de bateaux alors qu'une interdiction générale serait préférable pour le maintien des herbiers. Le marché de la compensation est un marché sinistre.

Ce dossier de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées n'a qu'un seul mérite celui de donner du travail aux bureaux d'étude et à stimuler leur imagination car il apparaît clairement que les destructions seront irréversibles et non compensées pour l'herbier de Posidonies et pour les Grandes Nacres de l'Anse des Tamarins.

Perpignan, le 7 mars 2017.

Marc MAILLET

Président de la FRENE 66

Secrétaire général de France Nature Environnement Languedoc-Roussillon

